

Fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants

- Il se réunit dans la quinzaine suivant les élections en séance **plénière et publique** sous la présidence de la maire ou d'un élu en salle du Conseil
- Le conseil décide de son fonctionnement. Il crée les commissions de son choix
Ces commissions se réunissent 1 fois par mois, le samedi matin à la mairie en présence d'adultes référents et d'un représentant de la maire.
Ces adultes écoutent et veillent au respect du droit de parole de chacun
- L'animateur jeunesse du QJ assure, en lien avec les élus responsables du CME, la préparation, l'animation et l'encadrement des réunions plénières et des commissions.
- Les délibérations du CME sont transmises au Conseil Municipal par la maire. Elles peuvent être complétées ou modifiées par le Conseil Municipal.

Pour plus d'infos...

Animateur Jeunesse QJ
jeunesse@saintlambertlapotherie.fr
07.48.88.16.34



Le Conseil Municipal des Enfants

Participer au CME, c'est quoi ?

- découvrir et comprendre le fonctionnement de l'environnement local
- s'exprimer et être écouté
- s'impliquer dans la vie de la commune
- avoir des projets pour sa commune et suivre leurs réalisations

Les enfants sont dotés de droits reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Ils ont des possibilités qu'ils peuvent investir au service de la collectivité au même titre que les adultes.

Comment est composé le CME ?

6 élèves de CE2 : 4 de Félix Pauger, 2 de St Maurille
6 élèves de CM1 : 4 de Félix Pauger, 2 de St Maurille
6 élèves de CM2 : 4 de Félix Pauger, 2 de St Maurille

Comment se déroulent les votes ?

Les CE2 des deux écoles votent pour les CE2 qui se présentent. Ils votent à la salle du conseil de la mairie dans des isolements.

Ces élections ont lieu tous les ans entre fin septembre et début octobre.

Combien de temps sont-ils élus ?

Les élus le sont pour 3 ans, jusqu'à la fin de leur CM2. Si un enfant quitte la commune, il ne peut plus faire partie du conseil municipal des enfants.

Comment être candidat ?

Chaque candidat fait sa campagne en réalisant une affiche (format A3 MAXIMUM) qui sera affichée dans les 2 écoles.

Il doit se manifester auprès de son enseignant et/ou auprès de l'animateur jeunesse du QJ.